

Le CICR et les détenus politiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **83 (1974)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le CICR et les détenus politiques

Le Comité international de la Croix-Rouge exerce l'essentiel de ses activités dans le cadre des conflits internationaux que couvrent les quatre Conventions de Genève de 1949. Pourtant, depuis quelques années, un nouveau type d'action, non prévu par le droit international, connaît un essor grandissant: il s'agit de la visite aux détenus politiques incarcérés à la suite de troubles ou tensions internes.

Pour solliciter l'autorisation de se rendre dans les camps ou prisons où sont détenues par un gouvernement des personnes qui sont ses propres ressortissants, le CICR ne peut s'appuyer sur aucune base juridique. Il use dans ce cas de son droit d'initiative humanitaire universellement reconnu. La mission proposée à l'agrément des autorités consiste à visiter les lieux de détention, à constater les conditions matérielles de vie des détenus sans entrer dans les motifs de leur arrestation et, par des entretiens sans témoin avec ces derniers, à dresser un tableau complet et objectif de la situation. Le rapport, établi à la suite de la visite, est remis par le CICR aux seules autorités détentrices et contient les suggestions du Comité international visant à améliorer les conditions de détention.

Au cours de ces dix dernières années, le CICR a visité plus de 100 000 détenus politiques dans 65 pays du monde entier. En 1937 seulement, ses délégués ont effectué 540 visites dans 320 lieux de détention d'une trentaine de pays répartis en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

De manière à illustrer le travail souvent mal connu d'un délégué du CICR dans un pays qui a subi des troubles intérieurs, nous allons reconstituer ci-dessous ce qui pourrait être la mise au courant d'un délégué fraîchement débarqué de Suisse par son chef de délégation déjà bien en place dans le pays.

«Demain je vais commencer par te présenter aux membres du Comité central de la Croix-Rouge nationale au siège duquel nous avons nos bureaux, en particulier au président, au secrétaire général et au directeur des secours avec qui nous traitons journalièrement pour expédier médicaments et autres secours destinés aux détenus répartis dans tout le pays. Puis, peu à peu, tu seras introduit auprès des autorités gouvernementales, c'est-à-dire les Affaires étrangères, avec qui nous traitons les questions de principe, ainsi que la Défense et l'Intérieur auxquelles nous soumettons les questions exécutoires. En principe, nous entretenons aussi des relations directes avec l'Etat-Major général pour les questions techniques comme les autorisations.

Tu vas voir que le travail du délégué n'est pas facile car nous représentons des espoirs et des craintes tout à la fois pour les autorités et pour les détenus ou leurs familles.

Quels que soient les motifs pour lesquels elles acceptent notre présence, les autorités du pays désirent être renseignées objectivement sur les conditions de détention. Elles accueilleront tes suggestions de les améliorer avec d'autant plus d'intérêt que ces dernières seront plus réalistes.

En outre, elles auront l'espoir que les conditions de détention seront reconnues comme satisfaisantes ou acceptables malgré l'exceptionnalité de la situation; mais d'un autre côté, elles craindront que nous mettions le doigt sur des insuffisances, voire des excès ou des irrégularités. C'est ainsi que tu te sentiras à tout moment sur la corde raide.

Gagner la confiance des autorités et des détenus

Du côté des détenus, si tu animes leurs espoirs grâce aux améliorations que tu peux susciter ou apporter toi-même et les rassures par le fait qu'ils sont connus de la Croix-Rouge internationale, tu peux aussi faire naître chez eux la crainte des représailles au cas où ils te confieraient des irrégularités. Dans ce contexte, l'entrevue sans témoin avec les détenus doit se faire avec la pruden-

ce d'usage et tu devras éviter de citer la source de ton information. Tu peux adopter, comme balancier, une règle d'or selon laquelle il te faut imaginer qu'un détenu t'écouterait lorsque tu parles aux détenus et, réciproquement, qu'un détenteur t'écouterait lorsque tu parles en privé aux détenus. Ainsi seulement, tu ne trahiras personne et tu seras à même de gagner le respect des uns et des autres.

De manière à ne pas être submergé par toutes sortes de problèmes personnels en dehors de notre compétence, il te faudra toujours redéfinir, devant les détenus, ton rôle d'intermédiaire, sans pouvoir de décision, entre eux-mêmes et les autorités détentrices, en précisant d'emblée les limites de l'aide matérielle offerte par les donateurs du monde entier.

La pire chose consisterait en effet à susciter de faux espoirs chez des êtres dont la psychologie est transformée par la détention. Le fait de ne pouvoir satisfaire tout le monde, de même que le fait de douter d'avoir fait le maximum provoquera indubitablement chez toi une usure nerveuse dont le poids ne sera allégé que par la reconnaissance manifestée par les détenus, parfois les autorités, mais surtout les familles des détenus. Ces dernières, en effet, viennent nous demander des nouvelles d'un être cher et parfois solliciter une aide matérielle.

Si nous réussissons à rassurer bien des familles de détenus, nous devons répondre, et c'est souvent très frustrant, à celles des disparus, contrôler si nous ne les aurions pas localisés dans un lieu de détention inconnu de la famille. C'est pourquoi nous avons fait dresser par des délégués de l'Agence centrale de recherches un fichier alphabétique de tous les détenus à partir des listes que nous rassemblons lors de nos visites.

Expliquer ta mission à tous les niveaux

Sur le plan pratique, tu te demandes peut-être quelle est la procédure à suivre lorsque l'on part en tournée dans le pays, parfois pour trois semaines. Généralement, nous

nous déplaçons en train ou en voiture, et, pour les grandes distances, en avion; nous descendons dans un hôtel de la ville que nous avons choisie puis, de préférence le matin, nous nous présentons, munis de nos autorisations émanant du ministère de la Défense ou de l'Intérieur, chez le commandant du camp ou de la prison.

Tu devras expliquer à celui-ci ta mission et solliciter de sa part les facilités nécessaires qui consisteront à détacher, par exemple, un officier pour t'accompagner jusqu'au lieu de détention. Tu lui préciseras d'emblée ton désir de le revoir avant de quitter la région, cela pour rapport.

La visite aux détenus, quant à elle, commencera par un entretien avec le chef de la prison ou du camp, qui te donnera des éléments techniques ainsi que son sentiment sur bien des aspects de la détention puis, après avoir inspecté en détail les lieux où vivent les détenus auxquels nous nous vouons, tu organiseras la partie la plus révélatrice, comme aussi la plus délicate, de la visite, je veux parler de l'entretien privé avec les détenus qui doit t'aider, par recoupement, à te faire l'idée la plus exacte possible du traitement dont ils sont l'objet.

C'est à ce moment-là qu'il faut faire valoir tes facultés d'intuition pour faire la part de la réalité tout comme dans tes discussions avec les autorités.

Si tu dois sympathiser avec les problèmes des uns et des autres, tu dois par contre te garder de te poser en juge au moment où tu transmettras, à qui de droit, les plaintes que tu pourras avoir recueillies; en outre, il te faudra attendre que tes impressions se soient transformées en certitudes intérieures pour intervenir judicieusement à un niveau élevé.

Travail et conscience

En ce qui concerne les rapports de visites eux-mêmes, ceux qui seront remis aux autorités, je te conseille d'en faire un brouillon sur place, au moment où ta mémoire des faits sera encore toute fraîche.



Visites du CICR aux détenus politiques: ne pas susciter de faux espoirs chez des êtres transformés psychologiquement par la détention.
(Photo J.-J. Kurz/CICR)

Tu verras qu'il pourra surgir des problèmes de conscience en ce sens qu'en revisitant un lieu de détention, tu pourras constater les mêmes insuffisances, les mêmes irrégularités qu'auparavant; d'autre part, tu seras le témoin d'événements pénibles situés en dehors de ta compétence, tu seras donc amené à te demander si ta mission est justifiée, si elle répond à l'idéal que tu t'étais fixé. C'est un problème de taille qui affecte, un jour ou l'autre, tous les délégués du CICR et qui demande de leur part une résistance psychique peu commune.

Puis tu te rendras compte que ton devoir n'est pas de prendre des décisions, car tu n'en as pas le pouvoir, mais de mettre les autorités devant leurs responsabilités au nom de l'idéal d'humanité qui nous anime. C'est un travail de persuasion dont on ne voit pas toujours les fruits immédiatement.

Par surcroît, et c'est peut-être l'aspect le plus important, ta seule présence exerce sur les autorités aussi bien gouvernementales que subalternes, un effet d'ordre préventif que personne ne peut mesurer. Néanmoins, si nous devons avoir la conviction que la délégation dans son ensemble n'obtenait aucun résultat, c'est le siège à Genève qui ferait la part du feu en fonction de l'intérêt des détenus et de sa propre tradition humanitaire.

En résumé, tu vas te lancer dans un travail très délicat qui te demandera beaucoup de sacrifices car on est délégué en tout temps, de jour comme de nuit. Tu n'auras jamais l'impression d'avoir achevé ta mission mais, après coup, tu seras à même d'en évaluer les ombres et les lumières avec la conscience qu'elle est unique en son genre.»

(CICR)